



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale

Section Animale

1. Renouvellement de la gouvernance régionale du sanitaire

Processus de renouvellement de la gouvernance régionale du sanitaire

La gouvernance du sanitaire au niveau régionale se matérialise notamment au travers de la reconnaissance, par l'État, de trois organismes :

Processus de renouvellement de la gouvernance régionale du sanitaire

La gouvernance du sanitaire au niveau régionale se matérialise notamment au travers de la reconnaissance, par l'État, de trois organismes :

- Organisme à Vocation Sanitaire – Animal
 - Organisme à Vocation Sanitaire – Végétal
- } ont pour mission, déléguée par l'État, la protection de l'état sanitaire notamment des animaux et des végétaux.

Processus de renouvellement de la gouvernance régionale du sanitaire

La gouvernance du sanitaire au niveau régionale se matérialise notamment au travers de la **reconnaissance, par l'État, de trois organismes :**

- Organisme à Vocation Sanitaire – Animal
 - Organisme à Vocation Sanitaire – Végétal
 - Organisation à Vocation Vétérinaire et Technique
- ont pour mission, déléguée par **l'État**, la protection de **l'état** sanitaire notamment des animaux et des végétaux.
- a pour mission, déléguée par **l'État**, **l'encadrement** et la formation continue des vétérinaires

Processus de renouvellement de la gouvernance régionale du sanitaire

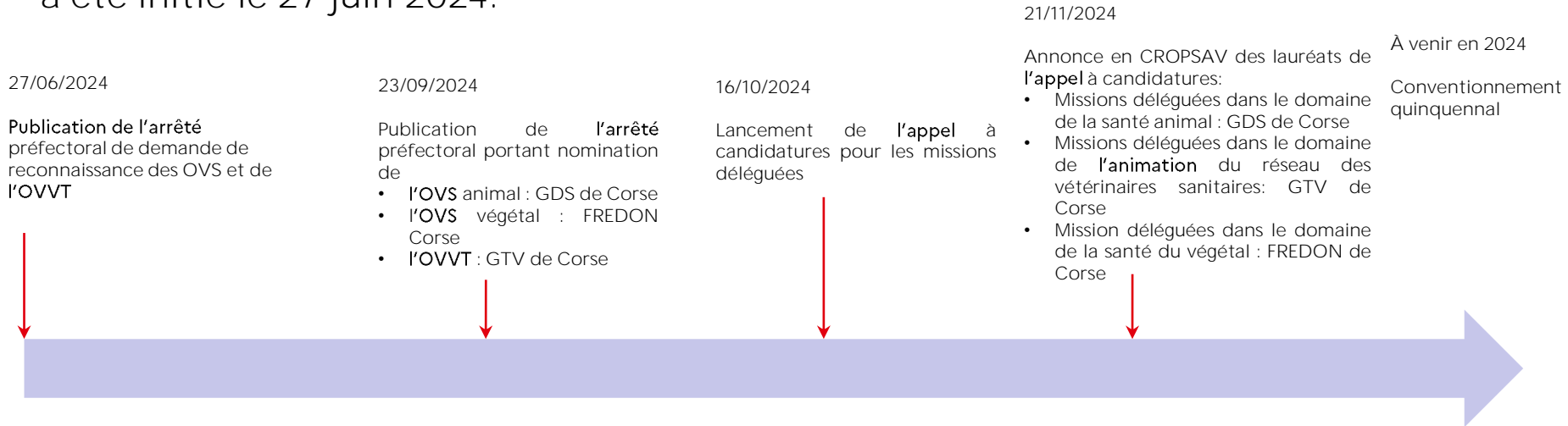
La gouvernance du sanitaire au niveau régionale se matérialise notamment au travers de la **reconnaissance, par l'État, de trois organismes** :

- Organisme à Vocation Sanitaire – Animal
 - Organisme à Vocation Sanitaire – Végétal
 - Organisation à Vocation Vétérinaire et Technique
- ont pour mission, déléguée par **l'État**, la protection de **l'état** sanitaire notamment des animaux et des végétaux.
- a pour mission, déléguée par **l'État**, **l'encadrement** et la formation continue des vétérinaires

Compte-tenu de la fin en 2024 de la mandature quinquennale des instances de gouvernance du sanitaire, le processus de renouvellement de cette gouvernance a été initié par la DRAAF le 27 juin 2024.

Processus de renouvellement de la gouvernance régionale du sanitaire

Compte-tenu de la fin en 2024 de la mandature quinquennale des instances de gouvernance du sanitaire, le processus de renouvellement de cette gouvernance a été initié le 27 juin 2024.



Processus de renouvellement de la gouvernance régionale du sanitaire

Intervention d'Agnès GUILLAUME pour le GDS/OVS de Corse

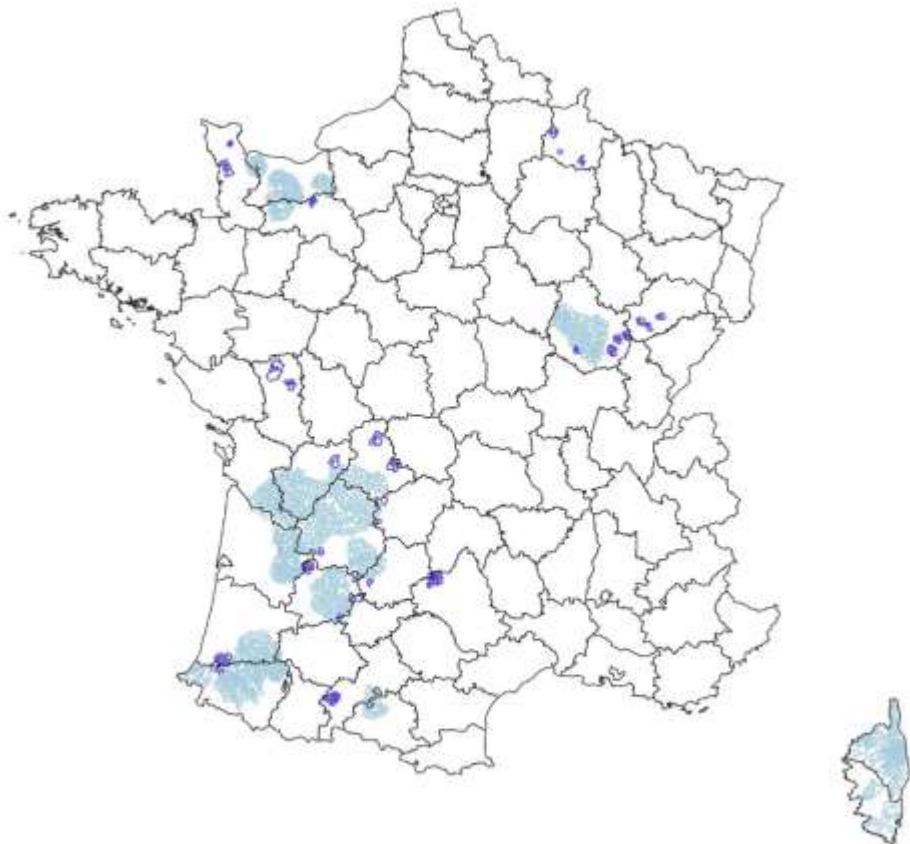
Intervention de Jacinta SAVIDAN pour le GTV/OVVT de Corse

2. Situation sanitaire en Corse

2.1. Focus sur la tuberculose bovine

2.1.a Feuille de route nationale

Tuberculose bovine : ZPR pour la campagne de prophylaxie 2023-2024

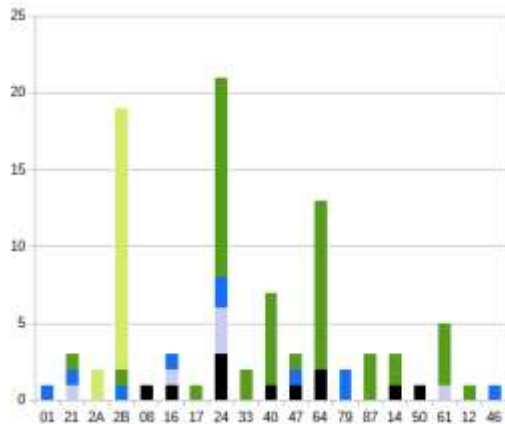


750 000 bovins
15 000 cheptels

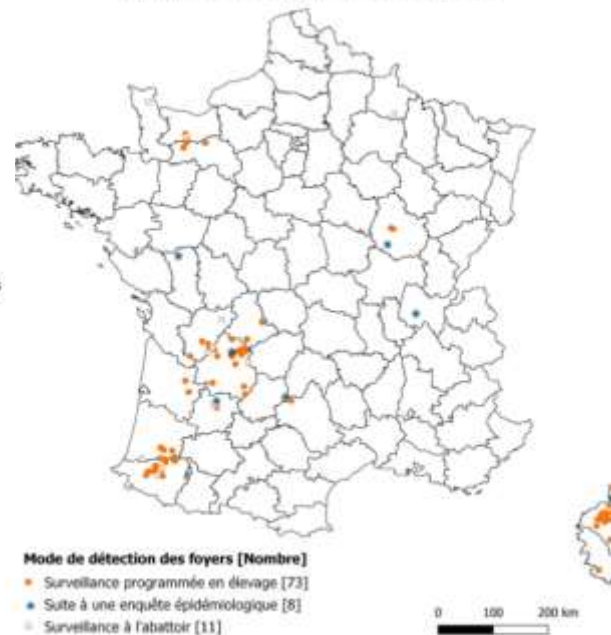
IDC systématique

Abattage
diagnostique des
animaux suspects

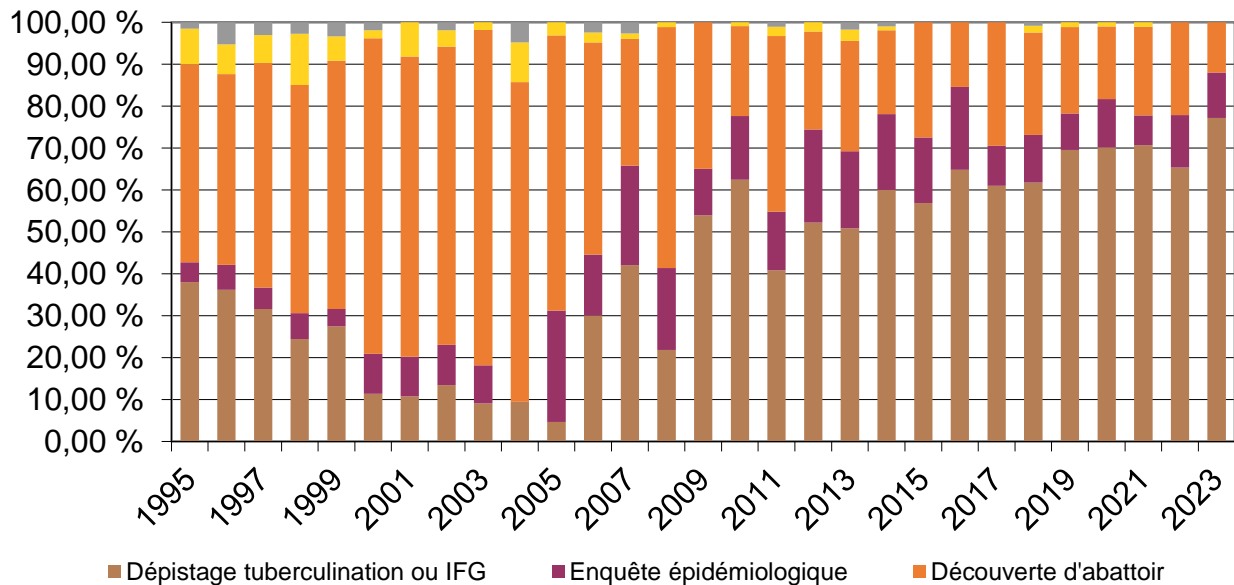
Tuberculose bovine répartition des 92 foyers détectés en 2023



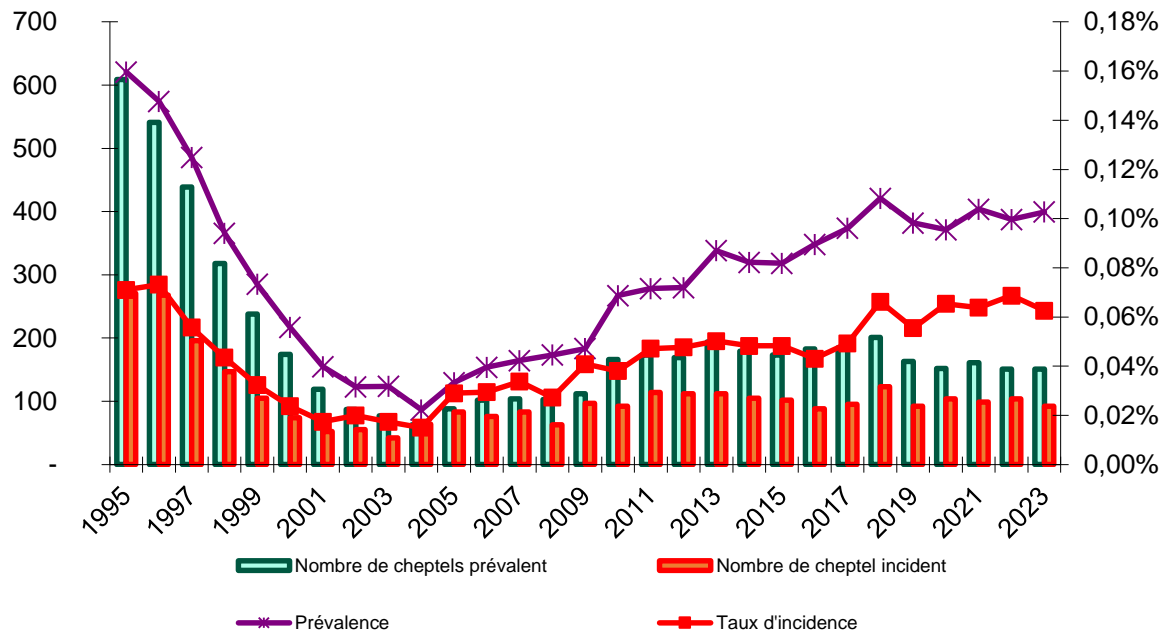
Tuberculose bovine :
Répartition des 92 foyers déclarés en 2023



Circonstances de découvertes



Evolution de la prévalence et de l'incidence de la TB depuis 1995

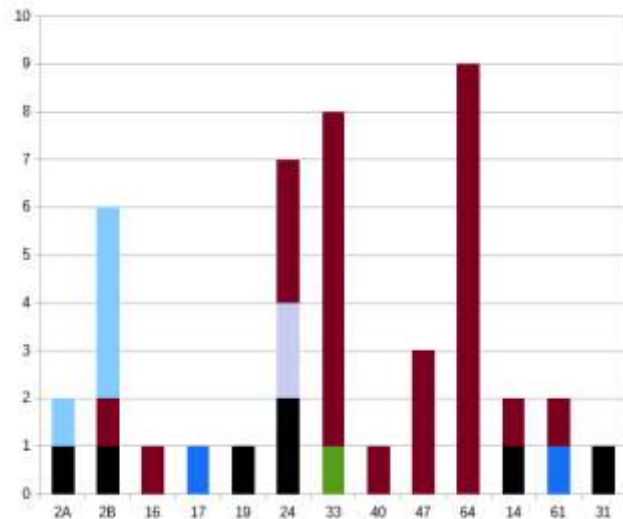


Année	Cheptels	Nombre de cheptel incident	Taux d'incidence
1995	381 377	271	0,07%
1996	366 323	268	0,07%
1997	351 373	198	0,06%
1998	337 967	147	0,04%
1999	324 702	105	0,03%
2000	311 965	74	0,02%
2001	298 788	52	0,02%
2002	275 108	55	0,02%
2003	242 093	42	0,02%
2004	283 124	64	0,022%
2005	264 131	83	0,031%
2006	257 920	76	0,03%
2007	246 019	83	0,03%
2008	231 260	63	0,03%
2009	237 351	97	0,04%
2010	241 657	82	0,04%
2011	241 640	114	0,05%
2012	234 932	112	0,05%
2013	223 009	117	0,05%
2014	217 632	105	0,05%
2015	211 377	102	0,05%
2016	204 437	88	0,04%
2017	192 547	95	0,05%
2018	185 637	123	0,07%
2019	165 883	92	0,06%
2020	159 100	104	0,07%
2021	155 099	99	0,06%
2022	151 449	104	0,07%
2023	147 000	92	0,06%

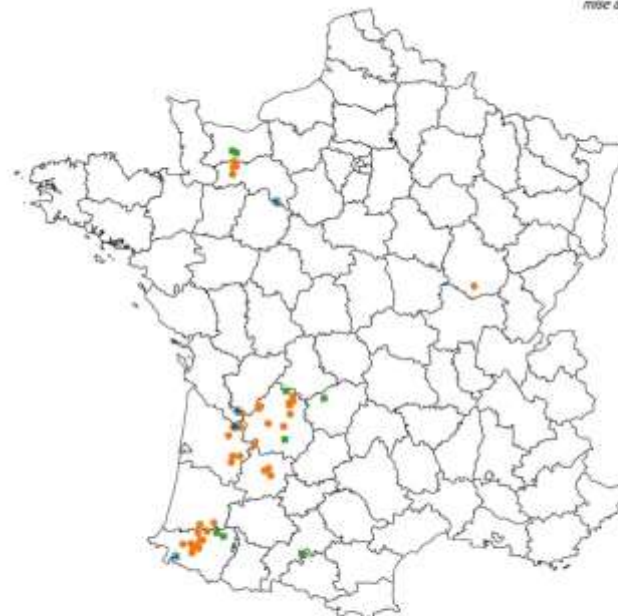
Situation en élevage au 15 novembre 2024 - 75 foyers

Tuberculose bovine : Répartition des 69 foyers déclarés en 2024

mise à jour au 27/08/2024



- Prophylaxies IFG
- Prophylaxies
- Mélange cheptel
- Enquêtes épidémiologiques
- Contrôles renforcés
- Abattoir



Mode de détection des foyers [Nombre]

- Surveillance programmée en élevage [54]
- Suite à une enquête épidémiologique [4]
- Surveillance à l'abattoir [11]





**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Feuille de route Surveillance, Lutte et Prévention de la Tuberculose Bovine 2024/2029

Axe 1 : Une surveillance et une lutte en élevage plus efficaces, adaptées à une détection et une gestion précoces des troupeaux infectés

Actions	Echéance	Structures impliquées
<p>Action 1 : Poursuivre la surveillance du territoire sur une base d'analyse de risque en prenant en compte les recommandations de l'Anses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age de détection : 24 mois/12 mois. • Contrôle aux mouvements pour les élevages en zone infectée. • Périmètre de surveillance et prise en compte des cas dans la faune sauvage pour définir les zones à prophylaxie renforcée. • Utilisation de l'interféron gamma en remplacement de l'IDC sur certains territoires où la surveillance est défaillante. 	Pérenne	DGAL, GT de la plateforme ESA
<p>Action 2 : Fiabiliser la surveillance événementielle en abattoir</p>	pérenne	DGAL
<p>Action 3 : S'assurer que tous les élevages soumis à prophylaxie ont été contrôlés et que tous les bovins de ces élevages ont bien fait l'objet d'une tuberculination</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le contrôle de l'exhaustivité de la surveillance en modernisant la collecte de la mesure de plis de peau : outils informatiques de saisie, base de données centralisée permettant de suivre le taux de réalisation de cette surveillance. • Sanctionner les éleveurs ne remplissant pas leurs obligations de surveillance (droit administratif et pénal). 		
	2025	BAMOSIAL
	2024	DD(ETS)PP et DGAL

Axe 2 : Limiter la circulation de la mycobactérie au sein des populations d'espèces sauvages sensibles à la maladie

<p>Action 11 : Améliorer le pilotage des mesures de surveillance et de lutte dans la faune sauvage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le co-pilotage national OFB/DGAL. • Réaffirmer le rôle essentiel de la cellule d'animation du dispositif Sylvatub de la plateforme d'épidémiosurveillance dans l'analyse scientifique et la définition des objectifs de surveillance de la faune sauvage. • Sous la conduite de la DD(ETS)PP qui demeure le pilote des actions de surveillance et de lutte mettre en place une cellule d'animation départementale intégrant a minima un représentant du GDS et un partenaire sanitaire cynégétique afin de dynamiser l'animation locale de la lutte et de la surveillance. • Mieux communiquer pour mieux mobiliser les chasseurs. 		
	pérenne	DGAL
	pérenne	DGAL
	2025	DGAL, DD(ETS)PP, GDS, FDC, Associations de piéteur
	pérenne	DGAL, FNC
<p>Action 12 : Maintenir un haut niveau de surveillance de la faune sauvage</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer du respect du plan d'échantillonnage défini par le gestionnaire de Sylvatub en veillant à une répartition adaptée des échantillons prélevés sur le territoire ciblé: répartition des actions de piégeage des blaireaux, répartition des buvards pour prises d'échantillons de sang de sangliers par les associations de chasseurs. • Améliorer le retour des résultats des inspections de la venaison des cervidés et des sangliers. • Fiabiliser le dispositif de ramassage et d'analyse des blaireaux trouvés morts en bord de route ou en forêt en périphérie des zones infectées. 	2025	DGAL, Sylvatub, plateforme ESA, DD(ETS)PP
<p>Action 13 : Améliorer la stratégie de réduction des populations de blaireaux vivant à proximité des parcelles utilisées par les bovins des foyers de tuberculose bovine : dans les zones où la faune sauvage est infectée, mettre en place un repérage et un piégeage autour des terriers de blaireaux actifs le plus rapidement possible et définir une durée et des cycles de piégeage</p>	2024	DD(ETS)PP

Axe 3 : Pérenniser, valoriser et renforcer les actions relatives à la Biosécurité en élevage

<p>Action 19: Pérenniser les moyens humains permettant les actions de coordination des actions « biosécurité » dans les départements infectés et développer une animation locale pour la mise en place des mesures de biosécurité: aménagements des points d'abreuvement sur tout un secteur, échanges de parcelles pour limiter les contacts avec les voisins, achats groupés de matériels.</p>	pérenne	DGAL, DD(ETS)PP, GDS
<p>Action 20: Accompagner financièrement les exploitations dans la réalisation des diagnostics d'élevage et s'assurer que l'ensemble des éleveurs puissent bénéficier d'aides aux investissements relatifs à la Biosécurité .</p>	pérenne	DGAL, Conseil régionaux et départementaux
<p>Action 21: Valoriser les conclusions des diagnostics de biosécurité tuberculose bovine des élevages réalisés sur une base d'analyse de risques et inciter, en accord avec le ou la responsable de l'exploitation, à la mise en place des mesures préconisées.</p>	pérenne	DD(ETS)PP, GDS, vétérinaires
<p>Action 22: Elargir la notion de Biosécurité à l'ensemble de l'écosystème agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les dispositifs de formation continue mais également dans les structures de formation initiale • Former, informer, communiquer auprès de tous les intervenants en élevage • Accentuer la mise en œuvre des actions de Biosécurité lors des mouvements d'animaux 		
	2026	DGAL, DGER
	2026	DD(ETS)PP, GDS, GTV
<p>Action 23: Mettre à disposition des DD(ETS)PP l'outil d'évaluation de la fréquentation des pâtures par la faune sauvage développé par l'OFB afin de mieux prioriser les mesures de biosécurité à mettre en œuvre (identification des pâtures les plus à risque vis-à-vis du contact bovin-faune sauvage).</p>	2024	OFB, DGAL
<p>Action 24: Evaluer l'efficacité des mesures de biosécurité mises en place et suivre leur observance sur le terrain.</p>	2029	DGAL, organismes de recherche

Axe 4 : Améliorer l'accompagnement des éleveurs pour une meilleure acceptation des mesures de lutte et de surveillance

<p>Action 25: Expertiser au sein d'un groupe de travail réunissant tous les partenaires, les évolutions qui pourraient s'avérer nécessaires en matière d'indemnisation pour permettre de conforter la résilience des exploitations impactées par la tuberculose lors de suspicion ou de confirmation de la maladie.</p>	2025	DGAL, DGPE, FMSE, OPA,
<p>Action 26: Fiabiliser la méthode d'expertise des élevages infectés pour renforcer la transparence, la clarification et l'harmonisation sur le terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des rencontres régulières entre personnes ressources de la DGAL, experts terrain et DD(ETS)PP et favoriser leur cohésion. • Relancer la formation des experts en charge des expertises Tuberculose, pour favoriser le renouvellement des générations, et bien préciser les attendus vis-à-vis des experts. 	DGAL, DD(ETS)PP	
<p>Action 27: Optimiser les coûts liés aux conditions d'abattage des animaux suspects et des animaux des foyers de tuberculose</p> <ul style="list-style-type: none"> • Imposer un abattage dans l'abattoir compatible le plus proche de l'élevage foyer. • Valoriser à un niveau économiquement acceptable les carcasses des animaux abattus permettant ainsi de réduire le coût de la prise en charge par l'Etat. 	pérenne	
		2025
<p>Action 28: Sécuriser financièrement les élevages infectés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre plus « fluide » le processus d'indemnisation pour diminuer les délais de versement des indemnités. • Généraliser le versement des avances des indemnités pour permettre aux éleveurs de conserver une trésorerie fiable. • Etudier la possibilité d'exonération fiscale et sociale des plus-values générées par les indemnités sanitaires. • S'assurer de la conservation des aides bovines et des autres primes. 		
<p>Action 29: Renforcer le rôle de la MSA et des dispositifs régionaux ou départementaux de prévention du mal-être des éleveurs en intégrant ces structures au sein du comité de suivi départemental de gestion des foyers</p>	2025	DD(ETS)PP, DDT, MSA,

Axe 5 : Adapter le pilotage, les moyens et la recherche

<p>Action 34 : Disposer d'effectifs suffisants et correctement formés dans les directions départementales des départements impactées afin de permettre une gestion efficace et humaine de la maladie et des élevages touchés : programmation et suivi de la surveillance, présentation et explication des décisions, animation des réseaux(élevage et faune sauvage), contrôle des modalités d'assainissement et des autres mesures de police sanitaire.</p>	2026	DGAL
<p>Action 35 : Suivre la mise en œuvre de la feuille de route en comité de pilotage (CNOPSAV), a minima 2 copil par an. Un suivi régulier est également réalisé dans des instances collectives plus techniques (groupes de suivi sur la surveillance de la tuberculose bovine et Sylvatub de la Plateforme ESA, etc.) afin de prioriser ou réviser les actions prévues en fonction des résultats obtenus</p>	pérenne	DGAL, CNOPSAV
<p>Action 36: Réaffirmer le rôle de pilote de l'Etat dans la mise en œuvre des mesures de lutte et de surveillance tout en développant un partage de l'information et un suivi collaboratif entre les partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir si besoin un poste de pilote départemental ou interdépartemental. • Instaurer un comité de suivi des élevages infectés: choix d'assainissement, mesures de biosécurité, information des voisins, mise en place d'actions sur la faune sauvage, suivi de l'indemnisation, prévention du mal-être (viabilité économique, impact psychologique). 	2024	DD(ETS)PP
<p>Action 37: Elaborer avec les acteurs une communication adaptée sur le fond et la forme auprès des éleveurs et éleveuses des zones concernées, des vétérinaires impliqués dans la surveillance et des acteurs institutionnels</p>	2025	CAF, GDSFrance
<p>Action 38: Revoir le schéma de financement de la prévention, de la surveillance et de la lutte pour le rendre plus équitable</p>	2027	MASA, étude CGAER
<p>Action 39 : Identifier de nouveaux axes de recherche nécessaires et les financer</p>	2025	DGAL, organismes de recherches

2. Situation sanitaire en Corse

2.1. Focus sur la tuberculose bovine

2.1.b Situation sanitaire corse

Tuberculose bovine

situation en Corse-du-Sud

Filière bovine

<i>Contexte de détection</i>	APMS posés en 2024	APDI posés en 2024	APDI/APMS levés en 2024
Prophylaxie			
> IDS	2	0	2
> IFG	5	2	3
Abattoir	3	1	2
Liens épidémiologiques	1		1

Tuberculose bovine

situation en Corse-du-Sud

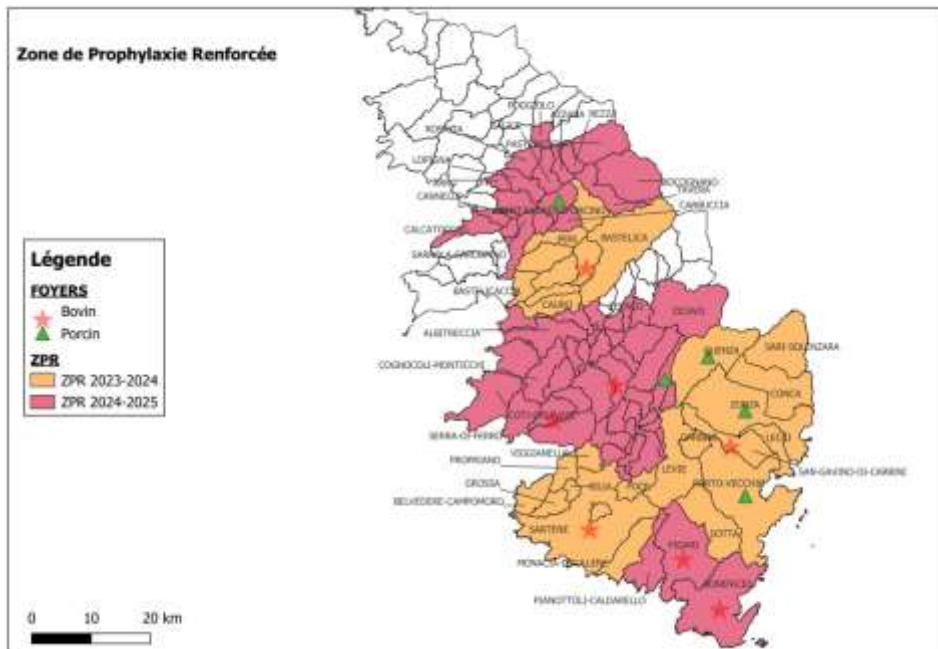
Filière bovine

Filière porcine

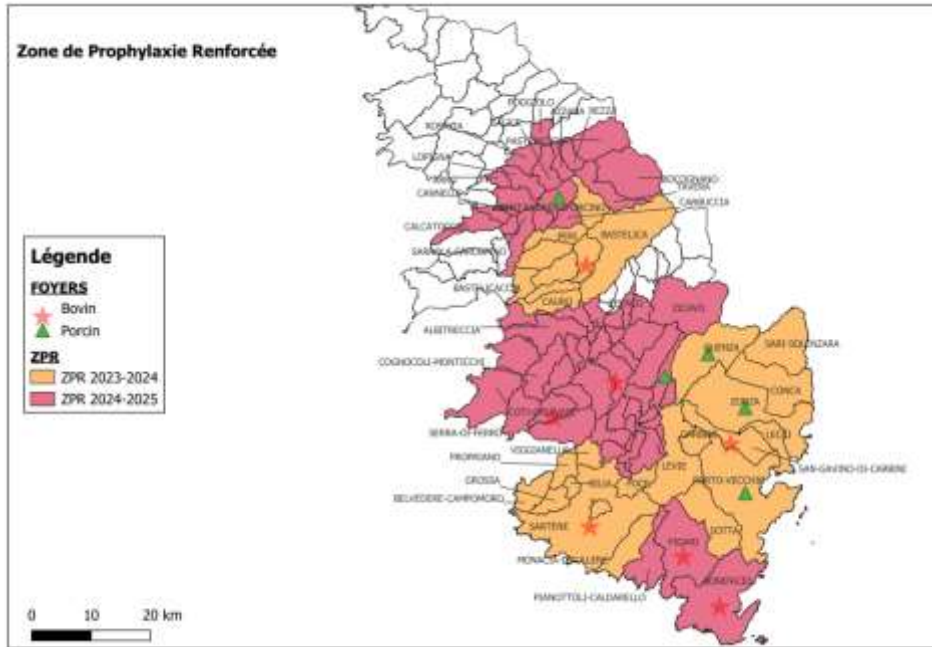
<i>Contexte de détection</i>	APMS posés en 2024	APDI posés en 2024	APDI/APMS levés en 2024
Prophylaxie			
> IDS	2	0	2
> IFG	5	2	3
Abattoir	3	1	2
Liens épidémiologiques	1		1

- Découvertes à l'abattoir
- 5 foyers sous APDI
- Confirmation laboratoire national de référence
- Sérologie reproducteurs, abattage des animaux positifs

Évolution de la zone de prophylaxie renforcée en Corse-du-Sud



Évolution de la zone de prophylaxie renforcée en Corse-du-Sud



Compte-tenu :

- Nouveaux foyers bovins et porcins : extension de la zone contaminée
- Intérêt démontré du dépistage par interféron en prophylaxie
- Détection de tuberculose bovine sur des élevages porcins dans le cadre **d'un** protocole expérimental de détection piloté par le GDS sur **d'autres** zones géographiques du département

=> passage de tout le département en zone de prophylaxie renforcée

Proposition initiale de faire 1/3 du cheptel par an en IFG, mais ...

... à la suite de la réunion avec les vétérinaires sanitaires, passage à la moitié du cheptel pour répondre aux contraintes des vétérinaires.

Tuberculose bovine *situation en Haute-Corse*

- ▶ 3,8 % des cheptels **bovins** contaminés
- ▶ 14,6 % des cheptels **porcins**
- ▶ 2023 : premier élevage **caprin** contaminé
- ▶ 2024 : premier élevage **ovin** contaminé

Tuberculose bovine *situation en Haute-Corse*

Évolution de la situation en 2024

	APMS posés en 2024	dont levés	devenus APDI
BOVINS	53	20	13
PORCINS	15	4	9
CAPRINS	2	1	0
OVINS	2	1	1

Tuberculose bovine *situation en Haute-Corse*

Évolution de la situation en 2024

	APMS posés en 2024	dont levés	devenus APDI
BOVINS	53	20	13
PORCINS	15	4	9
CAPRINS	2	1	0
OVINS	2	1	1

Situation à date

	APMS en cours	APDI en cours
BOVINS	21	22
PORCINS	2	42
CAPRINS	1	0
OVINS	0	1

2. Situation sanitaire en Corse

2.1. Focus sur la tuberculose bovine

2.1.c Indemnisation

Tuberculose bovine

Rappel indemnisation bovine

Catégorie bovin		Valeur Marchande Objective (VMO)
Femelles	Vache allaitante (> 24 mois)	Poids carcasse moyen x 2 €/kg
	Vache allaitante gestante	Poids carcasse moyen x 2 €/kg
	Génisse allaitante (12 à 24 mois)	Poids carcasse moyen x 3 €/kg
Mâles	Taureau (> 24 mois)	Poids carcasse moyen x 5 €/kg
	Jeune Taureau (M 18 à 24 mois)	Poids carcasse moyen x 2 €/kg
Veaux	Veaux femelles (4 à 12 mois)	Poids carcasse moyen x 5,5 €/kg
	Veaux mâles (4 à 18 mois)	Poids carcasse moyen x 5,5 €/kg
	Veaux < 4 mois	Indemnisation forfaitaire (350€/ veau)

Tuberculose bovine

Indemnisation proposée

$$\begin{array}{r} \text{Total VMO des bovins du cheptel} \\ - \\ \text{Valeur bouchère des bovins} \\ + \\ \text{Frais d'abattage} \end{array}$$

Tuberculose bovine

Critères de modularisation

- Suivi sanitaire régulier (prophylaxie)
- Zootechnie et bien être animal
- Traçabilité des mouvements
- Identification
- Valorisation des veaux (boucherie ou élevage)
- Taux de mortalité
- Indemnisation des veaux à naître

Défaut de mise en œuvre des mesures de police administrative type mise en demeure :
La somme calculée est alors divisée par 2.

Tuberculose bovine

Frais de renouvellement bovin

/!\ Versés sur facture après reconstitution cheptel

Frais d'approche :

- 75 euros par animal pour maximum le nombre de bovins au jour de l'expertise

Besoin supplémentaire en repeuplement :

- 15% VMO des femelles > 24 mois

Frais sanitaire de qualification :

- Montant des factures du vétérinaire et du laboratoire d'analyse

Frais de désinfection :

- 75 % de la facture d'une entreprise agréée

Tuberculose bovine

Proposition indemnisation ovine

	Types d'animaux	Coûts indemnisation/animal	Élevage BIO	Remarques
1	Brebis corse en gestation	196 €	% par rapport aux coûts d'indemnisation de ref A définir	Données technico-économiques justifiant la production de lait Pour bio : justificatif
2	Brebis corse en lactation	178 €	% par rapport aux coûts d'indemnisation de ref A définir	Données technico-économiques justifiant la production de lait Pour bio : justificatif
3	Renouvellement race corse	183 €	% par rapport aux coûts d'indemnisation de ref A définir	Pour bio : justificatif
4	Bélier corse adulte	Schéma de sélection : 250 €	Non concerné	Adhésion au schéma de sélection Facture d'achat du bélier
		Hors schéma : 186 €		

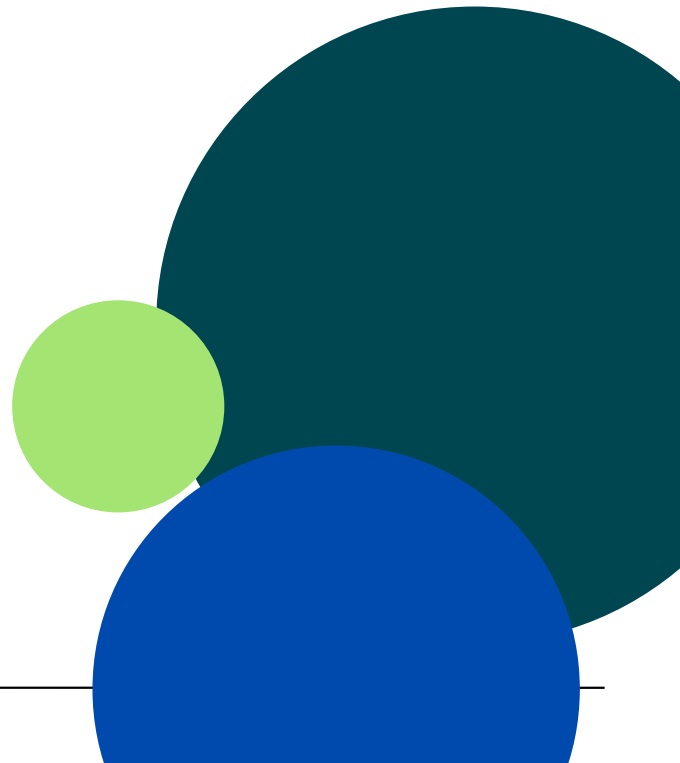
2. Situation sanitaire en Corse

2.1. Focus sur la tuberculose bovine

2.1.d Plan sanitaire porcin & biosécurité

Plan Sanitaire Porcin

CROPSAV - 21/11/2024





Coordonner les actions sanitaires

1 personne qui coordonne
Actions de communication, sensibilisation
Suivi d'élevages de référence
Appui technique et développement d'actions sanitaires régionales



Améliorer la maîtrise sanitaire

Suivi d'élevages avec problématiques sanitaires
Proposition de plans (Aujeszky, tuberculose...)

- Formation 2024 à venir : éleveur infirmier de son élevage
- Proposition d'un livret
- Fichier Excel de planning sanitaire annuel



Aider pour la mise en application de la biosécurité

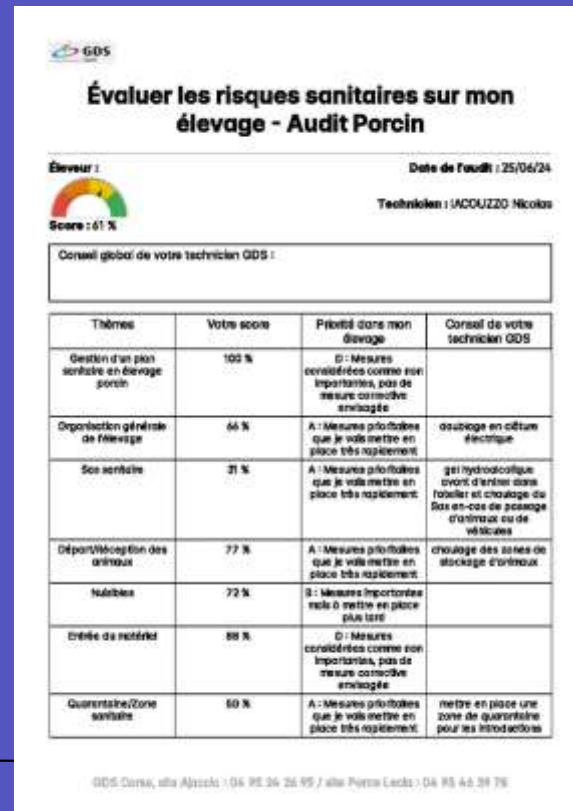
Proposition de formations
Réalisation d'audits et de diagnostics
Plan de surveillance sérologique régional (volontaire)
Travail avec les abattoirs (remonter difficultés)
Aide aux ovariectomies

Au 25/10/2024 :
12 audits 91 depuis le début)
28 diagnostics
275 éleveurs formés
Aide aux ovariectomies (25 éleveurs en 2024 estimés)



- Application mobile fonctionnant hors réseau avec un back office
- Outil multi espèce
- Grille adaptée aux mesures corses
- Rendu à l'éleveur
- Application pouvant être développée pour la collaboration inter organismes (en réflexion)

Développement d'une application mobile



Les difficultés

Connaître les effectifs et ateliers => travail avec les Chambres ?

Réunions d'éleveurs / journées sanitaires

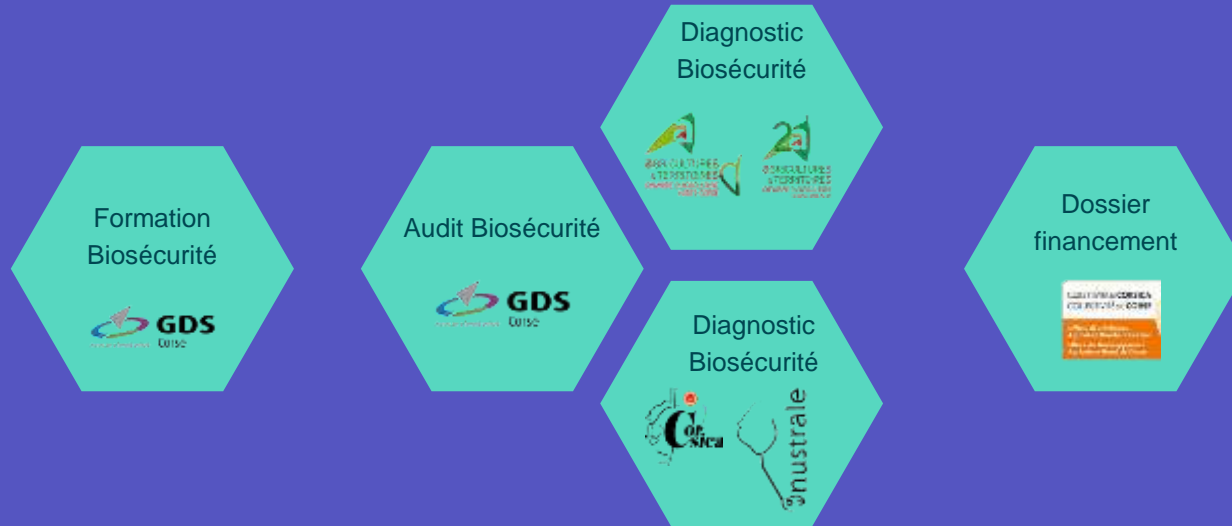
Prise de conscience des éleveurs vis-à-vis des risques sanitaires

Réussites

Analyses et autopsies en hausse => éleveurs de plus en plus sensibles aux problématiques sanitaires

Augmentation des dossiers d'ovariectomies

Organigramme, qui fait quoi?



Appel A projet ODARC - Biosécurité



28 dossiers déposés

- 3 complets avec convention
- 7 complets en attente de convention
- 11 avec relance pour demande de pièces
- 5 en cours d'instruction
- 2 annulés (demande bénéficiaires)

Quels freins ?

- Complexité des dossiers
- Trouver le bon interlocuteur
- Montant à avancer

FADEAR - expérimentation nationale

Objectifs

- Evaluer l'exposition aux risques sanitaire de fermes pilotes
- Evaluer scientifiquement l'efficacité de certaines mesures alternatives de prévention
- Faire connaître et valoriser les mesures jugées pertinentes et efficaces

Protocole

- Fermes avec des parcours plein air
- Maternité et/ou gestantes et engraissement sur parcours
- < 100 porcs / ha
- Pas de sas conforme
- Difficultés à respecter l'AM biosécurité

52 fermes porcines
3 pour la Corse

2023	2024 - Semestre 1	2024 - Semestre 2	2025
<p>Prise de contact avec les élevages</p> <p>3 en porcins pour la Corse + coordination pour 1 élevage à La Réunion</p>	<p>Visite pour réalisation grilles d'analyse de risque</p>	<p>Mise en œuvre des protocoles sur les fermes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluation des clôtures alternatives 2. Etude de la flore dans les cabanes de mise bas 	<p>Analyse des résultats</p> <p>Conclusions</p> <p>Réalisation de journées de restitution locales</p>

2. Situation sanitaire en Corse

2.2. Focus sur la Peste Porcine Africaine

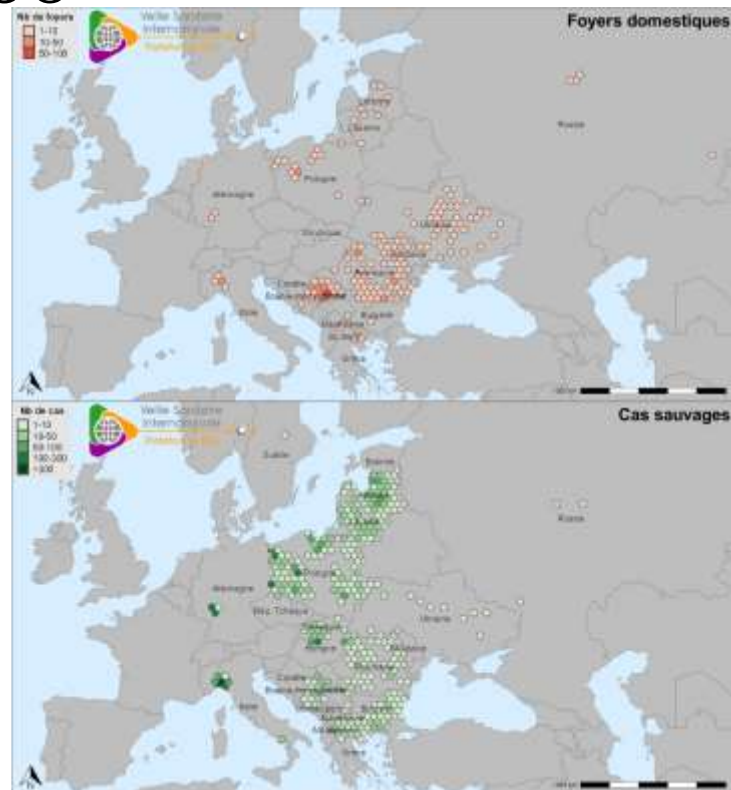
2.2.a Situation sanitaire

PPA - situation en Europe

- La France est indemne de PPA ;
- PPA présente dans 22 pays en Europe ;
- Forte concentration de foyers domestiques dans les pays de l'Est de l'Europe ;
- Large zone de cas sauvages des Pays Baltes jusqu'à la Grèce.

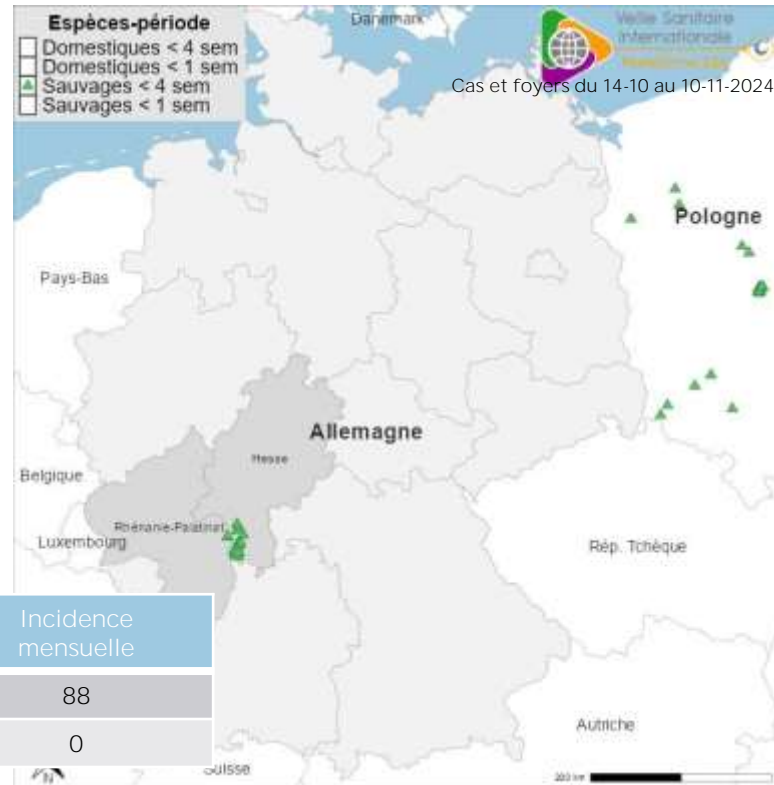
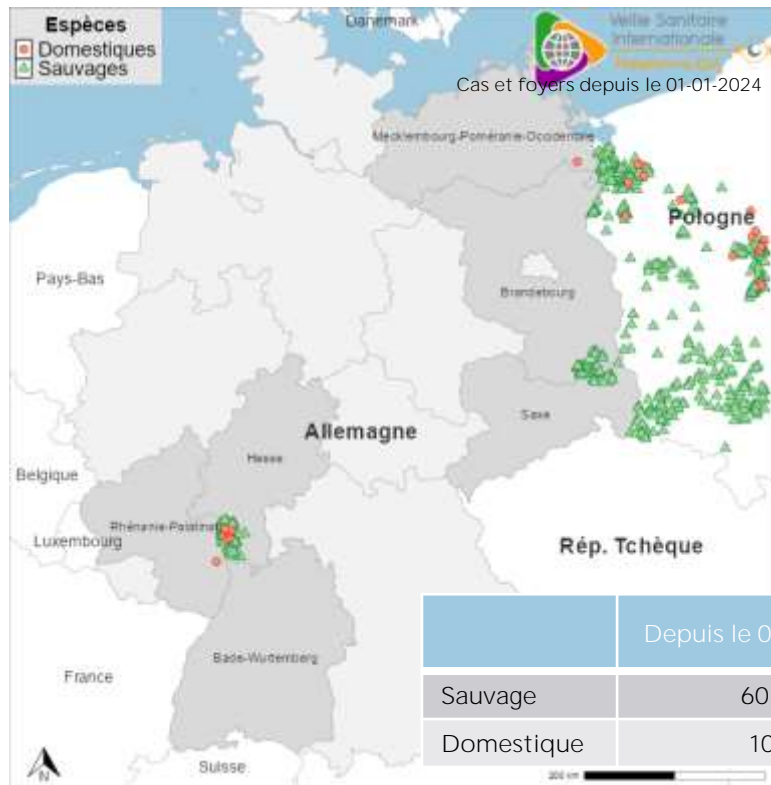
	Depuis le 01-01-2024	Incidence mensuelle
Domestique	690 foyers	39 foyers
Sauvage	5 636 cas	489 cas

➔ Deux pays frontaliers avec des foyers : Allemagne et Italie



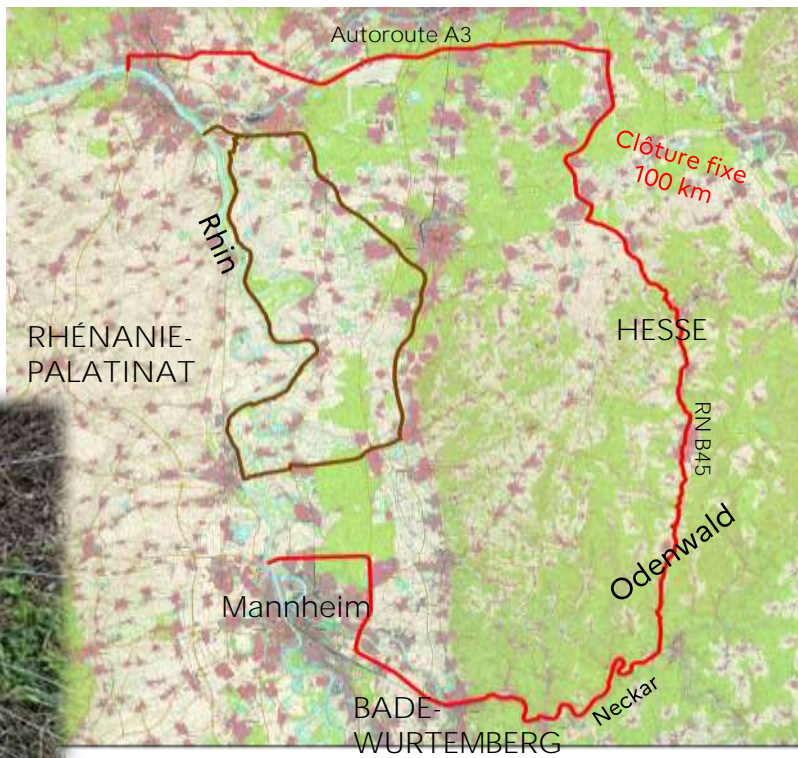


PPA - situation en Allemagne



	Depuis le 01-01-2024	Incidence mensuelle
Sauvage	603	88
Domestique	10	0

PPA - situation en Allemagne



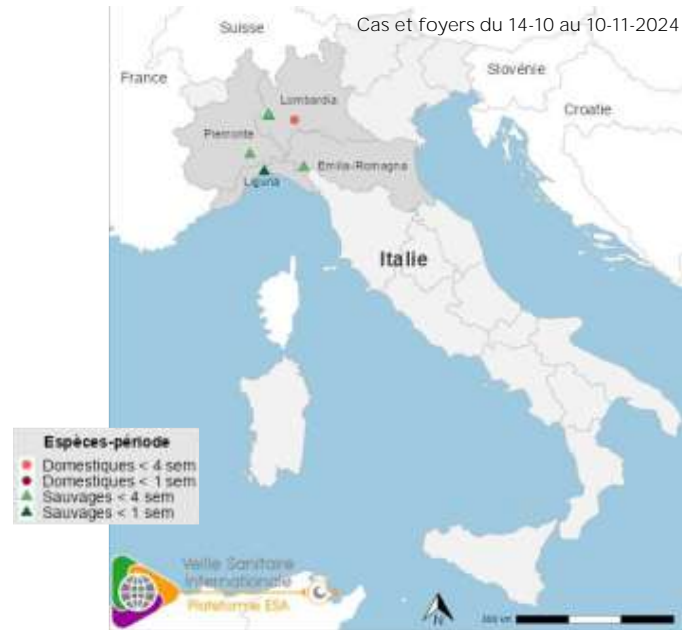
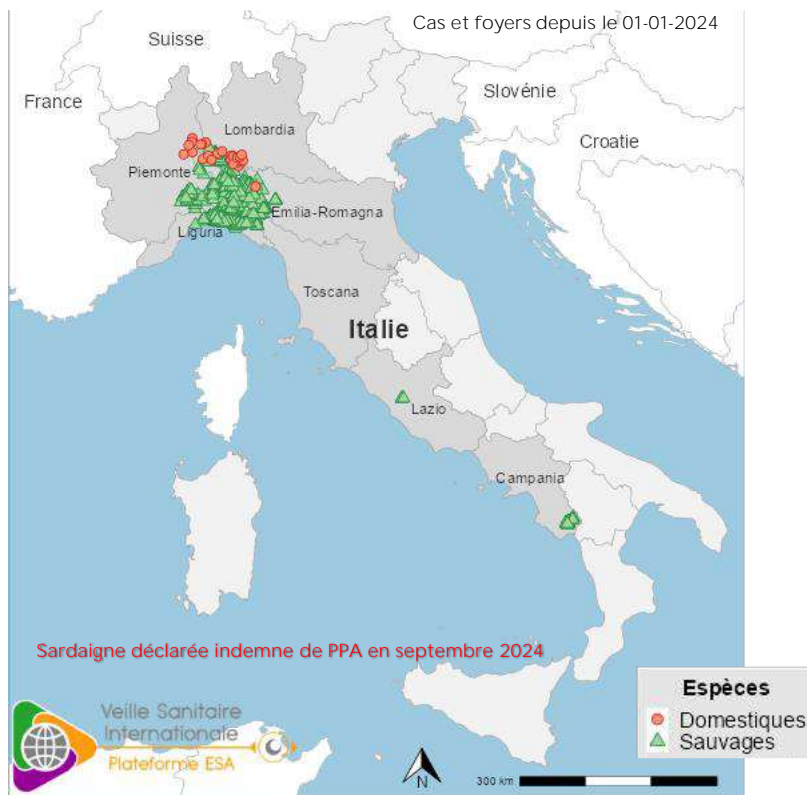
Schematische Darstellung Zäunung Fernriegel und Kerngebiet

- ~ Zäunung Fernriegel
- ~ Zäunung Kerngebiet





PPA - situation en Italie



	Depuis le 01-01-2024	Incidence mensuelle
Sauvage	1137	4
Domestique	31	2

PPA - situation en France



Parution chaque mardi du bulletin hebdomadaire de veille sanitaire internationale

<https://www.platforme-esa.fr/fr/bulletins-hebdomadaires-de-veille-sanitaire-internationale->

→ La France est indemne de PPA mais la situation reste préoccupante et évolutive en Europe

Biosécurité

Surveillance

Communication

Préparation

2. Situation sanitaire en Corse

2.2. Focus sur la Peste Porcine Africaine

2.2.b Retour sur l'exercice PISU mené en Corse en 2024

PPA – RETEX de l'exercice PISU organisé en Corse

Exercice PISU PPA du 13 mai 2024



PPA – RETEX de l'exercice PISU organisé en Corse

Scénario :

« Le jeudi 9 mai 2024, un sanglier est trouvé mort par un chasseur sur la commune de Murato. Il est suspecté de PPA par le LDA 2B lors de l'autopsie le vendredi 10 mai 2024. La directrice de la DDETSPP 2B pré-alerte la directrice de cabinet de la préfecture de cette suspicion. Après analyse des prélèvements par le laboratoire national de référence, le cadavre du sanglier est confirmé porteur de PPA le dimanche 12 mai à 15h. Le même jour un éleveur informe la DDETSPP d'un fort taux de mortalité sur son élevage situé sur la commune de Murato. Il précise qu'il a fait partir le matin même une bétailière remplie en direction d'un abattoir de Corse-du-Sud après avoir fait un arrêt à Ponte-Leccia.

A la suite de ces nouvelles informations, les acteurs concernés sont attendus le lendemain, le lundi 13 mai 2024 à 8h30 pour prendre et coordonner les premières mesures. »

PPA – RETEX de l'exercice PISU organisé en Corse

Objectifs :

- Travailler sur la coordination des services dans la capacité à lutter contre la PPA en élevage et en faune sauvage ;
- Tester la communication et la coordination entre services et entre départements ;
- Simuler sur table les actions à mener à la suite de l'enquête épidémiologique et aux résultats d'analyse ;
- Évaluer la réactivité des différents services pour endiguer la crise ;
- Tester la version révisée (en 2023) du document ORSEC, volet de lutte contre les épizooties majeures du département 2B.

PPA – RETEX de l'exercice PISU organisé en Corse

Résultats :

L'exercice PISU a mis en évidence des points fondamentaux :

- L'information / communication ;
- La taille des équipes si une épizootie venait à perdurer ;
- La gestion de la faune sauvage ;
- Sensibilisation des éleveurs à la biosécurité et à la PPA.

2. Situation sanitaire en Corse

2.2. Focus sur la Peste Porcine Africaine

2.2.c Plans de communication

PPA – Communication

Actions de communication en cours et à venir



PPA – Communication

Plan média (1er juillet 2024 - 1er décembre 2024)

- **Création de vidéos (5,5M de vues), d'affiches, de visuels pour les réseaux sociaux** et de spots radio ;
- Les visuels/affiches sont disponibles en 12 langues.

Actions ciblées par public :

- Transporteurs routiers internationaux : Insertions dans les magazines spécialisés – 178 000 exemplaires. Affiches **présentes dans les aires d'autoroute en français et anglais** ;
- Chasseurs : Insertions dans les magazines spécialisés et distribution de 30 000 flyers ciblés pendant le salon Game Fair (juin) ;
- Voyageurs : Affiches et vidéos dédiées - **Message diffusé régulièrement pendant les évènements sportifs de l'été (Euro, J.O.)** ;
- Randonneurs : Diffusion des messages et supports par les parcs régionaux et nationaux ;
- Saisonniers : Diffusion de nos messages et supports dédiés dans les services du ministère du Travail et la MSA.

PPA – Communication

Exemple de visuels ciblés :

Campagne de communication



Kit de communication disponible sur :
<https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-le-kit-de-communication>

PPA – Communication

Communication en Corse :

- Affiche « voyageur » présente à l'aéroport d'Ajaccio à l'arrivée des passagers ✓
- Diffusion du spot radio ✓
- Communication sur les réseaux sociaux ✓

- Diffusion des supports dans les ports et aéroports de Corse ⌚
- Diffusion des supports autour du PNRG et du GR20 (refuges) ⌚

Autre action en cours :

- Partenariat avec Vinci pour la diffusion de spot radio sur les aires d'autoroute ;
- Adaptation des supports « voyageurs » pour les écrans et affichages des aéroports de Paris.



2. Situation sanitaire en Corse

2.3. *Focus sur la Fièvre Catarrhale Ovine*

2.3.a *Situation sanitaire*

Situation sanitaire en Corse – FCO8

À l'**automne** 2023, la Corse a été impactée par une résurgence de FCO8 sur son territoire, impactant principalement la Corse-du-Sud :

- 35 foyers FCO8 en Corse-du-Sud;
- 7 foyers FCO8 en Haute-Corse.

Situation sanitaire en Corse – FCO8

À l'automne 2023, la Corse a été impactée par une résurgence de FCO8 sur son territoire, impactant principalement la Corse-du-Sud :

- 35 foyers FCO8 en Corse-du-Sud;
- 10 foyers FCO8 en Haute-Corse.

Un second épisode épidémique a débuté au printemps 2024. Entre le 1^{er} mai 2024 et le 19 novembre 2024, nous dénombrons :

- 37 foyers FCO8 en Corse-du-Sud;
- 71 foyers FCO8 en Haute-Corse.

À noter le changement de statut de la maladie qui est devenue en 2024 enzootique sur le territoire (AM du 4 juillet 2024 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000049892642/2024-11-20/>)

Situation sanitaire en Corse – FCO3

La Corse est concernée par deux fronts épidémiques :

- Un front en provenance de France continentale, non-indemne depuis le 5 août 2024 (au 13 novembre : 7 666 foyers à l'échelle nationale);
- Un front en provenance de Sardaigne : l'île a été touchée à l'été 2024 par un variant particulièrement virulent.

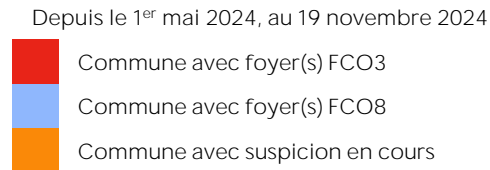


Situation sanitaire en Corse – FCO3

La Corse est concernée par deux fronts épidémiques :

- Un front en provenance de France continentale, non-indemne depuis le 5 août 2024;
- Un front en provenance de Sardaigne : l'île a été touchée à l'été 2024 par un variant particulièrement virulent.

Le 8 novembre 2024, un premier foyer de FCO3 a été détecté sur le territoire Corse dans la région de Sartène. Depuis, 5 autres foyers ont été confirmés dans le sud de l'île.



2. Situation sanitaire en Corse

2.3. *Focus sur la Fièvre Catarrhale Ovine*

2.3.b. Dispositifs d'accompagnement – Stratégie vaccinale

Dispositifs d'accompagnement en 2024

Stratégie vaccinale

- Prise en charge par l'ODARC du coût du vaccin FCO4/8;

Dispositifs d'accompagnement en 2024

Stratégie vaccinale

- Prise en charge par l'ODARC du coût du vaccin FCO4/8;
- Prise en charge par l'État du coût du vaccin FCO3 :
 - La Corse est entrée en zone vaccinale le 3 octobre 2024 pour le cheptel ovin et le 6 novembre 2024 pour le cheptel bovin;
 - **À date, les vétérinaires sanitaires de l'île ont commandé 80 000 doses de vaccin à destination du cheptel ovin;**
 - Fin novembre 2024 , les vétérinaires sanitaires auront la possibilité de commander des vaccins à destination du cheptel bovin

Dispositifs d'accompagnement en 2024

Stratégie vaccinale

- Prise en charge par l'ODARC du coût du vaccin FCO4/8;
- Prise en charge par l'État du coût du vaccin FCO3 :
 - La Corse est entrée en zone vaccinale le 3 octobre 2024 pour le cheptel ovin et le 6 novembre 2024 pour le cheptel bovin;
 - **À date, les vétérinaires sanitaires de l'île ont commandé 80 000 doses de vaccin à destination du cheptel ovin;**
 - Fin novembre 2024 , les vétérinaires sanitaires auront la possibilité de commander des vaccins à destination du cheptel bovin

La vaccination est à envisager **comme un moyen essentiel de prévention** : il est fortement **recommandé de vacciner sans délai lorsque l'état physiologique des animaux le permet.**

2. Situation sanitaire en Corse

2.3. *Focus sur la Fièvre Catarrhale Ovine*

2.3.b. *FMSE - **Dispositif d'accompagnement** financier des foyers 2023*

Qu'est ce que le FMSE ?

Indemniser les pertes

Fond de mutualisation (pertes sanitaires et environnementales)
Financement : 35% cotisations + 65% fonds publics

Cotisation

20€ de cotisation d'affiliation au FMSE prélevée via la MSA +
adhésion à la section ruminants réglée auprès du GDS (0,12€ / bovin ou 0,02€ / ovin, caprin)

Programmes actuels d'indemnisation

- Tuberculose bovine
- Brucellose
- FCO...

Indemnités spécifiques à chaque type de production
Couvrent généralement les pertes de production

Fonctionnement / rôle du GDS

- Etude d'éligibilité des dossiers (cotisation)
- Montage des dossiers pour les éleveurs concernés
- Demande de pièces complémentaires à l'éleveur
- Dépôts des dossiers sur la plateforme

Conditions d'éligibilité

- Cotisation à jour (section commune + année N et N-1 section ruminant)
- Justifier des mortalités, de la présence de la maladie et des pertes (référentiel sur les années précédentes)

Non cumulable avec une autre indemnisation (liée aux pertes de production)

FMSE FCO 8 2023 Ovins

***FCO 3 et 8 - 2024
Indemnisations
prévues pour les ovins
sur le Fonds d'Urgence***

- 36 élevages concernés
- Foyers en BTV 4 non éligibles (uniquement BTV 8)
- 20 dossiers éligibles d'après les cotisation FMSE de section
- 20 dossiers ayant reçus un acompte via l'aide de l'ODARC

(dossier à envoyer complet avant le 13 décembre 2024)
- Montant d'indemnisation des brebis = 330€
- Plancher = 200€
- Calculs de surmortalité sur 5 ans (depuis 2018)

Tous les éleveurs seront contactés par téléphone + mail pour les informer de leur situation



Difficultés

- Récupération des données d'équarrissage individuelles et saisie manuelle (seule la Corse n'a pas de remontée d'informations au niveau national)
 - Création ou reprise d'élevage => documents complémentaires spécifiques
 - 48% des éleveurs ovins ont cotisé au FMSE en 2023 (52% en 2024 au 18/11/2024)
-

2. Situation sanitaire en Corse

2.3. *Focus sur la Fièvre Catarrhale Ovine*

2.3.c. Dispositifs d'accompagnement financiers des foyers 2024

Dispositifs d'accompagnement en 2024

Dispositifs d'indemnisation des foyers déclarés en 2024

Fond d'urgence de 75 millions d'euros déployé par l'État

Concerne :

- les surmortalités ovines et bovines liées à la FCO3
- les surmortalités ovines liées à la FCO8

Premier volet déployé le 18 novembre pour les exploitations déclarées foyers FCO3 entre le 5 août et le 30 septembre.

Le second volet sera déployé début 2025.

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/Fievre-Catarrhale-Ovine-dispositif-d-avance>

Programme du FMSE

Ce dispositif concerne :

- les surmortalités bovines liées à la FCO8

<https://www.fmse.fr/les-programmes/les-programmes-par-section/>

Autres dispositifs

- Dispositif porté par la MSA;
- Dispositif de soutien à la trésorerie porté par l'État

<https://agriculture.gouv.fr/deux-nouvelles-aides-la-tresorerie-pour-les-agriculteurs-en-difficulte>

Pour aller plus loin

Le site de la DRAAF de Corse est régulièrement mis à jour au gré de l'évolution de la situation sanitaire et des informations complémentaires reçues sur les dispositifs d'accompagnement mis en place :

<https://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/fievre-catharrale-ovine-fco-r161.html>



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention